

Périmètre de droit de préemption urbain

Commune de Tours (secteur nord)

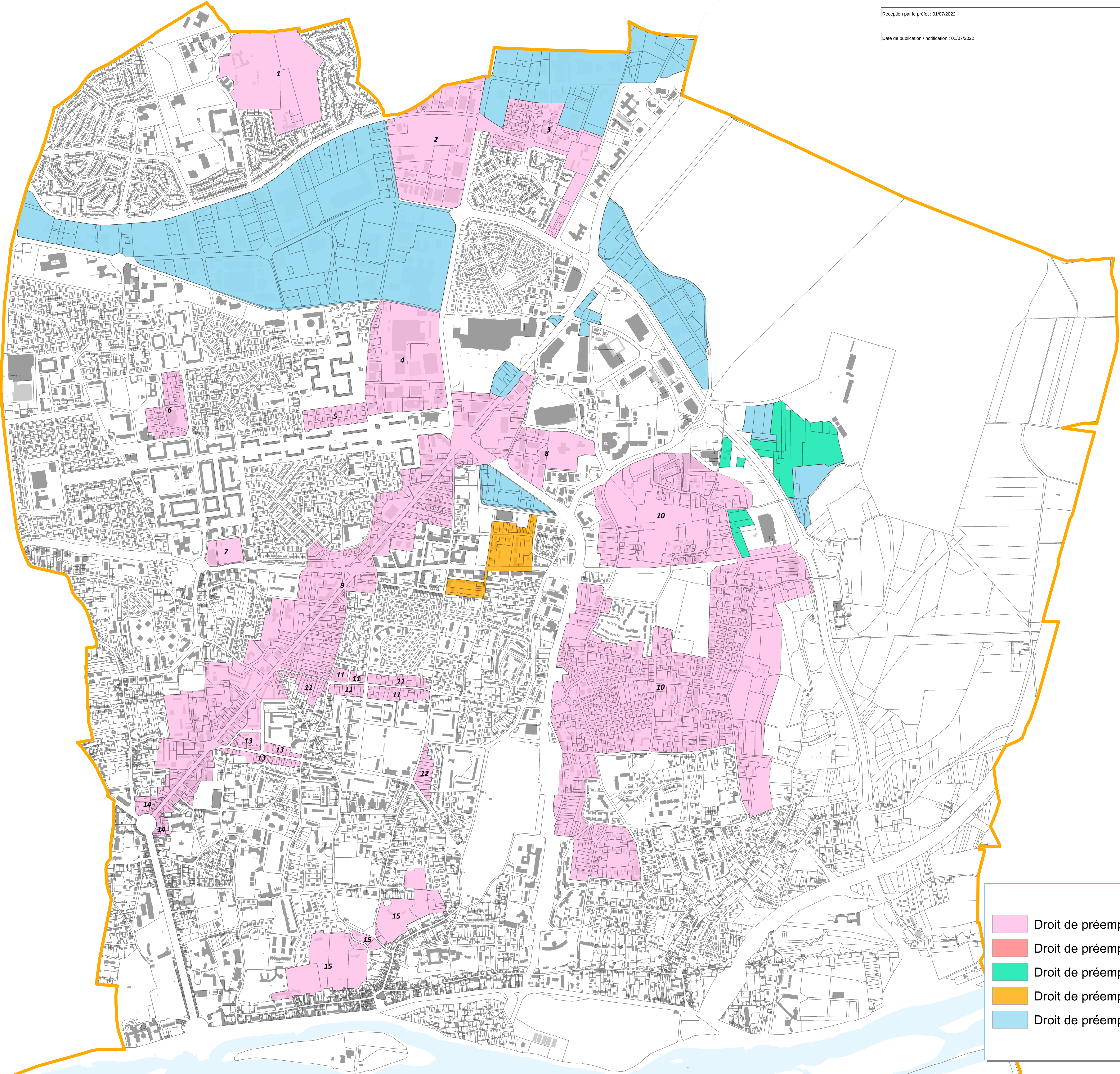
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20220627-C_22_06_27_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Date de publication / notification : 01/07/2022



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil métropolitain du 27 juin 2022

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

- Droit de préemption urbain délégué à la commune
- Droit de préemption urbain renforcé délégué à la commune
- Droit de préemption urbain délégué au Syndicat des mobilités de Touraine
- Droit de préemption urbain délégué à Tours Habitat
- Droit de préemption urbain exercé par Tours Métropole Val de Loire

Périmètre de droit de préemption urbain

Commune de Tours (secteur sud)

037-243700754-20240212-C_24_02_12_024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Date de publication / notification : 19/02/2024

